

À Mesdames et Messieurs

- les membres des collèges communaux
- les Président(e)s des CPAS

Objet : Inondations – Circulaire relative aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes dans le cadre du Plan de cohésion sociale - prolongation

Mesdames, Messieurs,

A la suite des inondations qui ont gravement touché notre pays, j'ai autorisé et encouragé, via la circulaire du 16 juillet 2021, l'utilisation des moyens affectés au Plan de cohésion sociale pour répondre à l'urgence sociale découlant de cette situation exceptionnelle de crise jusqu'au 31 août 2021.

Par la présente, j'entends prolonger cette mesure jusqu'au **31 décembre 2021** pour les communes visées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2021 reconnaissant comme calamité naturelle publique les inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021 et délimitant son étendue géographique¹.

Par ailleurs, lesdites communes peuvent également, même si elles ne disposent pas de PCS, faire appel et recourir à la solidarité des autres PCS, lesquels sont autorisés sur une base volontaire à leur venir en aide.

A titre d'exemples, il peut s'agir de :

- Un renfort en personnel (autorisé par la circulaire du 22 juillet 2021²) ;
- Une mise à disposition de matériel ;
- Une mise à disposition de locaux ;
- Une livraison de vivres ;
- Une prise en charge du transport et des frais de bouche des bénévoles...

Il est à noter que les dons financiers ne sont pas autorisés.

¹https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/202108/20210728_agw_%20Reconnaissance%20Calamit%C3%A9%20naturelle%20du%2014%20au%2016%20juillet%202021.pdf

²<https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2021-07/20210723114633424.pdf>



Bien que je salue déjà vos initiatives de solidarité, il me semble primordial de veiller aussi à la relance des actions de votre plan de cohésion sociale, à présent que la vaccination progresse et que la situation sanitaire s'améliore.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à contacter la Direction de la Cohésion sociale.

Je vous en remercie déjà et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs en l'assurance de toute ma considération.

Le ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de la Ville,

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)



Christophe COLLIGNON



CONTACT

Département de l'Action sociale
Direction de la Cohésion sociale
Avenue Bovesse, 100
B-5100 Namur

VOTRE GESTIONNAIRE

Laurent Van Driessche
Tél. : 081 32 74 18
Laurent.vandriessche@spw.wallonie.be
Catherine Carême
Tél : 081 32 74 03
Catherine.careme@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro :
Nos références :
O5040300/2021/PCS/Circulaire
inondations (2)